



Offlanges, le 21 décembre 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Jean MICHAUD.

Secrétaire de séance : M Claude COMTE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27/11/15

M Jean-Michel GRAS demande que sur le chapitre RAPPORT ANNUEL DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE soit rajoutée sa remarque "*la redevance incitative n'est pas abordée dans ce rapport*".

Il est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

M le maire informe le conseil que les parcelles en cours d'achat ou d'échange n'étaient pas incluses dans la surface totale du plan d'aménagement (Délibération du 23/10/2015), il propose de les ajouter.

Les conseillers acceptent à l'unanimité. La surface totale est de 244.86 ha au lieu de 243.37ha.

TRAVAUX EN FORET 2016

Les conseillers acceptent par 9 voix pour et une abstention le programme de travaux 2016 présenté par l'ONF qui se résume comme suit : 1358.40 € HT en investissement (création de parcellaire) et 4572.53 € HT en fonctionnement (cloisonnement d'exploitation parcelles 40 et 41).

DISSOLUTION CCAS

M le maire informe le conseil que la loi NOTRe permet aux petites communes la suppression de leur budget CCAS pour l'intégrer dans le budget communal. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Mme GERARDIN demande si on peut envisager la création d'une commission. A voir lors d'une prochaine réunion après avis de la préfecture.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SIDEC

M le maire explique que 2 communes du canton ont déjà fait la démarche. La commune dispose de plusieurs compteurs donc plusieurs abonnements. Le conseil municipal se pose la question des économies envisageables (remplacement des lampes, réduction de la durée d'éclairage) pour précéder l'obligation à venir de cette économie.

Les conseillers décident de repousser l'adhésion dans l'attente de l'analyse de la consommation actuelle. Le contrat bleu de la commune n'oblige pas l'adhésion.

TRAVAUX RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE

- Choix de l'entreprise pour le lot 2

La commission d'attribution s'est réunie le 9 décembre en présence des personnes concernées. Le rapport classe l'entreprise ARCOA en 1^{ère} position devant Arts et Bâtiments. La commission a retenu la société ARCOA pour 217 517€ HT 261 020.40 € TTC.

M GRAS demande pourquoi l'entreprise ARCAMS s'est retirée. M le maire répond que l'entreprise n'a pas renouvelé son offre à la suite des problèmes et remarques soulevées par le conseil municipal lors de la 1^{ère} attribution. Le conseil valide à l'unanimité le choix de la commission et retient l'entreprise ARCOA pour le lot 2.

Les travaux débuteront sans doute en janvier..

- Plan de financement annexé à la délibération

M le maire précise les demandes de subvention. M GRAS rappelle qu'il faut aussi contacter le diocèse et la paroisse.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Afin d'intégrer les factures déjà réglées des travaux de restauration intérieure de l'église réalisés sous mandat du SIDEC, il est nécessaire de procéder à des modifications du budget primitif.

DEPENSES		RECETTES	
Article 2113 (041) : constructions	65 908.00 €	16878 (041) Autres organismes et particuliers	1 188.00 €
		238 (041) Avances versées sur cdes immos corporelles	64 720.00 €
TOTAL DEPENSES	65 908.00 €	TOTAL RECETTES	65 908.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Vente de bois de chauffage : le maire informe le conseil qu'une consultation amiable de bois de chauffage concernant les parcelles 30, 38 et 39 (550 stères). L'entreprise Nicolas BONNAVENTURE a été retenue pour une offre à 6.50 € le stère.
- CCNOJ : Le maire informe le conseil qu'il a voté contre le projet de SDCI présenté par le préfet lors de l'assemblée générale de la CCNOJ. Ce projet a été rejeté par la CCNOJ par 10 contre et 8 pour.
- Assemblée générale du SYNDICAT DES EAUX DE MONTMIREY : Un règlement du service de l'eau potable a été validé. M le maire propose aux conseillers de réécrire un règlement pour la commune en remplacement de celui du 12/12/1960.
- M GRAS pose la question sur la couverture des risques pendant le transport des enfants du centre aéré par les animateurs. M le maire répond que la CCNOJ a souscrit une assurance. M GRAS demande : Quelle est la réelle valeur de cette assurance ?
- Mme GERARDIN réitère sa demande de matérialisation de l'emprise de la carrière. M le maire va le rappeler à M PERNOT.
- M Cédric BARBIER pose la question du remblayage des bas-côtés de route en direction de Moissey..
- M le maire donne délégation à M Gilbert JACQUOT pour la recherche d'un architecte en vue du projet d'extension de la cabane de chasse.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21h 47.